

# Étudiants étrangers

Parcours vers la résidence permanente

**IMPORTANT** : Les politiques et programmes peuvent être modifiés.

Veuillez consulter

[www.canada.ca/immigration](http://www.canada.ca/immigration)

pour obtenir l'information à jour.



Immigration, Réfugiés  
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees  
and Citizenship Canada

Canada



# Ordre du jour

- Travailler au Canada avant et après l'obtention du diplôme
- Concepts importants
- Voies d'accès à la résidence permanente au Québec
- Questions et réponses



# Acquérir de l'expérience de travail en tant qu'étudiant

- Sur le campus – heures illimitées
- Hors campus – mise à jour
- Programme coop ou stage –  
permis de travail exigé





# Après avoir terminé votre programme d'études

## Voulez-vous quitter le Canada?

- Cessez de travailler avant l'expiration de votre permis d'études ou dans les 90 jours

## Voulez-vous rester au Canada?

- Commencez un nouveau programme d'études
- Présentez une demande de permis de travail
- Changez votre statut pour celui de visiteur



# Qu'est-ce qu'un permis de travail post-diplôme (PTPD)?

- Permis de travail ouvert
- La durée de validité du PTPD varie (de 8 mois à 3 ans)
- Délivré une seule fois dans une vie
- Présentez une demande dans les 180 jours
- Si vous présentez votre demande pendant que votre permis d'études est toujours valide, vous pouvez commencer immédiatement à travailler à temps plein



# Répercussions de la COVID-19

- **Admissibilité au PTPD**
  - Vous devez étudier à temps plein à l'automne 2020
- **Apprentissage à distance**
  - Si vous étudiez déjà en ligne depuis l'extérieur du Canada, vous pourrez toujours terminer jusqu'à 100% de votre programme en ligne sans affecter l'admissibilité au PGWP.
  - Si vous commencez un programme entre le 1er septembre 2022 et le 31 août 2023, ou si vous faites une demande de permis d'études avant le 31 août 2023, vous pourrez terminer jusqu'à 50 % de votre programme en ligne depuis l'extérieur du Canada sans affecter l'admissibilité au PGWP.
  - Le temps passé à étudier en ligne depuis le Canada compte toujours. Cependant, assister aux cours en personne est fortement encouragé.





# Répercussions de la COVID-19 - suite

## Permis de travail ouverts pour les personnes dont le PTPD est expiré ou arrive à expiration

- Divers scénarios pour les PTPD qui expirent entre le 2 octobre 2022 et le 31 décembre 2022
- Vous devez postuler en ligne si votre PTPD a expiré entre le 20 septembre 2021 et le 1er octobre 2022
- Toutes les demandes de permis de travail dans le cadre de cette nouvelle mesure doivent être soumises en ligne avant le 31 décembre 2022. Vous ne pouvez pas demander ce permis de travail à un point d'entrée.
- Vous recevrez un courriel vous autorisant à travailler jusqu'au 31 mai 2023.





# Concepts importants

- Statut d'immigration
- Statut conservé
- Formalités d'entrée

Outil « Venir au Canada »



# Classification nationale des professions (CNP)

FÉER 0 : Postes de gestion

FÉER 1 : Emplois professionnels

FÉER 2 : Emplois techniques et métiers spécialisés  
(exigeant > 2 ans d'études postsecondaires)

FÉER 3 : Emplois semi-spécialisés  
(exigeant < 2 ans d'études postsecondaires)

FÉER 4 : Emplois de premier échelon

FÉER 5 : Emplois de premier échelon





# Programmes économiques de résidence permanente au Québec

## Gouvernement du Québec (MIFI):

- Sélectionne les candidats
- Détermine les critères de sélection
- Émet les Certificats de sélection du Québec

## Gouvernement du Canada (IRCC):

- Accorde le droit d'établissement
- Vérifie l'admissibilité des candidats
- Octroie la résidence permanente et la citoyenneté





# Entrée express

1. Créer un profil
2. Bassin de candidats
3. Recevoir une invitation à présenter une demande
4. Présenter une demande







# Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF)

**Expérience de travail**

1 année de travail continu dans une profession correspondant au niveau de FÉER 0, 1, 2 ou 3 au cours des 10 dernières années

**Connaissances linguistiques**

NCLC 7

**Études**

Études secondaires ou niveau supérieur

**Autre**

Obligation d'obtenir au moins 67 points dans la grille du PTQF





# Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) (TMSF)

**Expérience  
de travail**

2 ans dans l'une des professions désignées correspondant au niveau de FÉER 2 ou 3 au cours des 5 dernières années

**Connaissances  
linguistiques**

Niveau NCLC 5 pour l'expression orale + la compréhension orale  
Niveau NCLC 4 pour la compréhension écrite + l'expression écrite

**Études**

Obligation de satisfaire aux exigences du métier spécialisé

**Autre**

Obligation d'avoir une offre d'emploi à temps plein ou une certification professionnelle





# Catégorie de l'expérience canadienne (CEC)

## Expérience de travail

12 mois au Canada dans une profession correspondant au niveau de FÉER 0, 1, 2 ou 3 au cours des 3 dernières années

## Connaissances linguistiques

Niveau NCLC 7 pour les niveaux de FÉER 0 et 1 de la CNP  
Niveau NCLC 5 pour les niveaux de FÉER 2 et 3 de la CNP

## Études

Aucune

## Autre

Expérience professionnelle acquise (étudiant non admissible)



# Pour de plus amples renseignements

**RAPPEL :** Les politiques et les programmes peuvent changer.  
Veuillez consulter le [www.canada.ca/immigration](http://www.canada.ca/immigration)  
pour obtenir des renseignements à jour.

Centre de soutien à la clientèle d'IRCC :  
1-888-242-2100

Formulaire Web d'IRCC :  
<https://www.cic.gc.ca/francais/contacts/formulaire-web.asp>



Anglais : [@CitCanada](https://www.facebook.com/CitCanada)  
Français : [@CitImmCanFR](https://www.facebook.com/CitImmCanFR)



Anglais : [@CitImmCanada](https://www.twitter.com/CitImmCanada)  
Français : [@CitImmCanFR](https://www.twitter.com/CitImmCanFR)



[CitImmCanada](https://www.youtube.com/CitImmCanada)